

## **Réouverture progressive du bureau municipal incluant la bibliothèque à compter du 22 juin**

Publié le mardi 16 juin 2020

Nous désirons porter à votre attention l'ouverture du bureau municipal et de la bibliothèque aux citoyens qui se fera, graduellement, à compter du 22 juin prochain. Certaines mesures de prévention ont été mises en place afin d'éviter la propagation du virus de la COVID-19 et ainsi, assurer la sécurité des employés et des citoyens.

### **Bureau municipal**

L'accès au bureau municipal se fera par l'entrée principale seulement et un seul citoyen à la fois sera admis à l'intérieur. Le port du masque et le lavage des mains seront obligatoires pour quiconque entrant à l'intérieur du bureau municipal. Les citoyens et les employés devront, en tout temps, respecter la distanciation physique recommandée par la Santé publique. Aucune rencontre ne sera possible dans les bureaux avec les employés municipaux.

Pour toute demande d'information générale, nous demandons aux citoyens de privilégier la communication téléphonique ou le courriel afin d'éviter au maximum les contacts physiques. Vous pouvez joindre la Municipalité au 819-428-3663 poste 3 ou à [reception@montpellier.ca](mailto:reception@montpellier.ca).

L'inspecteur en urbanisme et environnement demeure disponible pour répondre à vos questions. Vous pouvez le joindre au 819-428-3663 poste 4 ou encore à [urbanisme@montpellier.ca](mailto:urbanisme@montpellier.ca).

Veuillez noter également que nous préconisons le paiement en ligne via votre institution financière ou par chèque pour tout solde dû. Une boîte de dépôt extérieure est mise à votre disposition à l'entrée principale du bureau municipal.

**Merci de votre compréhension dans cette situation exceptionnelle.**

## **Bibliothèque municipale**

Nous pourrons recommencer à vous accueillir sous certaines conditions à partir du lundi 22 juin prochain.

Horaire d'été :

Lundi : 16 h à 17 h 30

Jeudi : 18 h à 20 h

Samedi : 10 h à 12 h

**Il est maintenant possible de circuler dans les rayons en portant un masque, en gardant les distances, en limitant les visites à 10 minutes et à deux personnes à la fois. Notez que les postes d'ordinateurs ne sont pas accessibles.**

De plus, voici les procédures qui seront mises en place :

- Le lavage des mains et le port du masque seront obligatoires pour quiconque entrant à l'intérieur du bureau municipal;
- L'accès à la bibliothèque doit se faire par l'entrée arrière du bureau municipal;
- Les usagers devront respecter la distanciation physique recommandée par la Santé publique en tout temps;
- Les documents retournés devront être déposés par les usagers eux-mêmes dans le bac prévu à cet effet près du comptoir de prêt. Ils seront mis en quarantaine pour une durée de 72 heures et retirés du dossier par la suite;
- Les amendes ont cessé d'être cumulées depuis la fermeture de la bibliothèque. Cette mesure demeurera en vigueur jusqu'au 1er juillet prochain.

Pour réservation de documents ou information, vous pouvez joindre la bibliothécaire à : [biblio@montpellier.ca](mailto:biblio@montpellier.ca) ou au 819-428-3663, poste 9 sur les heures d'ouverture de la bibliothèque.

**Le service sera évidemment plus long. Merci d'avance de votre patience.**